



22.477 n Iv. pa. (Pasquier-Eichenberger) Michaud Gigon. Pour un observatoire des prix efficace dans les filières agroalimentaires

Rapport de la Commission de l'économie et des redevances du 8 octobre 2024

Réunie le 8 octobre 2024, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N) a procédé à un nouvel examen préalable de l'initiative parlementaire visée en titre, déposée par l'ancienne conseillère nationale Isabelle Pasquier-Eichenberger le 29 septembre 2022 et reprise par la conseillère nationale Sophie Michaud Gigon. La commission avait donné suite à cette initiative le 30 octobre 2023, mais son homologue du Conseil des États avait décidé, le 27 août 2024, de ne pas se rallier à cette décision.

L'initiative parlementaire vise à compléter les tâches relatives à l'observation du marché prévues à l'art. 27 de la loi sur l'agriculture afin de créer davantage de transparence sur la formation des prix, les marges et les coûts le long des filières agroalimentaires.

Proposition de la commission

La commission propose, par 20 voix contre 3 et 0 abstention, de donner suite à l'initiative.

Les considérations sont rendues par écrit (cat. V)

Pour la commission :
Le président

Thomas Aeschi

Contenu du rapport

- 1 Texte et développement
- 2 État de l'examen préalable
- 3 Considérations de la commission



1 Texte et développement

1.1 Texte

Le Parlement est chargé de préciser et de compléter les tâches de l'observatoire du marché à l'art. 27 de la loi sur l'agriculture. L'observatoire sera chargé de créer de la transparence sur la formation des prix, les marges et les coûts le long des filières agroalimentaires.

1.2 Développement

Depuis 1990 l'indice des prix à la production des produits agricoles a baissé de 25 %. Dans une logique de libéralisation des réglementations régissant le commerce des denrées alimentaires, la mise en concurrence avec les prix européens et internationaux et la diminution des droits douaniers ont mis les productrices et producteurs sous pression. Les prix des denrées alimentaires indigènes augmentent pour la population, alors que le prix payé aux producteurs reste inchangé, voire tend à baisser. Cette orientation politique et économique est en contradiction avec les objectifs d'un approvisionnement et d'un système agroalimentaire durable.

La fixation des prix dans le commerce de détail reste un élément très opaque et le prix ne reflète pas toujours les coûts réels de production. La récente fuite de données provenant des LRG et analysée par Heidi.news, le Temps et la FRC, a permis de montrer que la marge brute de la grande distribution peut atteindre 50 % du prix final (66 % même pour la tomme vaudoise).

Cette situation n'est satisfaisante ni pour les familles paysannes ni pour la population. Pour les producteurs, car, dans certaines filières, ils n'obtiennent pas des prix rémunérateurs, qui leur permettent de couvrir leurs coûts et vivre dignement. Deux à trois exploitations agricoles ferment chaque jour en Suisse. Pour la société, car les consommatrices et consommateurs ne savent pas quelle part des prix payés va à qui. Dans le cas des produits labellisés, répondant à des exigences supplémentaires, le fait que les marges renchérissent arbitrairement le prix de vente freine la transition vers des modes de production plus durables.

Il est urgent de mettre en place des conditions économiques et sociales qui garantissent une agriculture et une industrie alimentaire viables et résilientes.

L'élargissement de la mission de l'observatoire des prix permettrait ainsi d'apporter toutes les informations nécessaires dans le but d'atteindre une meilleure transparence dans les marchés agricoles et alimentaires.

Les tâches de l'actuel observatoire des prix et des marchés sont complétées par les aspects suivants :

1. Il calcule, relève et publie les marges aux différents échelons de la transformation et du commerce pour les produits standards et les produits sous labels.
2. L'observatoire est constitué de représentant.e.s des filières agricoles, de la transformation, de l'industrie, de la distribution et des organisations de consommateurs.
3. Il fait appel aux instituts de recherche agricole pour définir les études à mettre en place, les méthodes d'analyse, etc., et définit une méthode reconnue par les acteurs de la filière.
4. Les résultats de ses travaux sont pris en compte lors des négociations sur les prix de références au sein des branches.
5. Un bilan du travail de l'observatoire est tiré au bout de cinq ans.

Renforcer l'actuel observatoire des prix doit permettre aux agriculteurs et à leurs organisations, ainsi que les autres fournisseurs actifs dans la production alimentaire de négocier des prix rémunérateurs. Renforcer la transparence est aussi essentiel pour permettre aux consommatrices et consommateurs d'acheter en connaissance de cause, les renseignant sur l'affectation du montant



supplémentaire payé. Il vise à combler le manque de transparence au sein des filières et à dissuader les pratiques commerciales déloyales.

Ces dispositifs contribueront à une répartition équitable de la valeur ajoutée au sein des filières agroalimentaires, à garantir des prix rémunérateurs et des revenus équitables pour les productrices et producteurs ainsi que la transparence de l'information pour les consommatrices et consommateurs.

2 État de l'examen préalable

Lors de sa séance du 30 octobre 2023, la CER-N avait procédé au premier examen préalable de l'initiative parlementaire et y avait donné suite par 18 voix contre 5 et 0 abstention. Le 27 août 2024, son homologue du Conseil des États avait refusé de se rallier à cette décision, en indiquant que le rapport du Conseil fédéral relatif à son propre postulat 22.4252 (« Concurrence sur le marché de l'alimentation ») ne serait présenté qu'à la fin de 2025 et qu'elle voulait attendre sa publication avant d'entreprendre éventuellement d'autres démarches.

3 Considérations de la commission

La CER-N a pris acte de l'avis de son homologue. Elle reste toutefois convaincue que les instruments actuels sont lacunaires en matière de transparence et que de nombreuses données ne sont pas accessibles. La commission souhaite des précisions sur la formation des prix, les coûts et les marges étant donné que le marché ne fonctionne pas assez face à un duopole de fait, doté d'un pouvoir considérable. Le but de la commission n'est toutefois pas de définir des indicateurs supplémentaires, mais de rendre les informations disponibles plus accessibles, ce qui renforcerait également la concurrence. Elle reste convaincue qu'une observation plus attentive du marché et une transparence accrue le long des filières alimentaires sont nécessaires.